

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-M-264-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-M-264
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le « *Règlement numéro 2018-M-264-1 modifiant le règlement 2018-M-264 relatif au traitement des élus municipaux* lors de sa séance du 22 janvier 2019 , **entre en vigueur en date de la présente publication.**

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre et a pour objectif de modifier le règlement 2018-M-264 afin d'indexer le salaire des élus pour tenir compte de l'imposition de l'allocation des dépenses à partir de l'année 2019.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 janvier 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière